

VIE ASSOCIATIVE**Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Forum social ivryen****EXPOSE DES MOTIFS**

Le Forum social ivryen (FSI), association ivryenne engagée dans une réflexion pour une autre mondialisation, a participé au Forum social mondial (FSM) qui s'est tenu à Dakar (Sénégal) du 6 au 11 février 2011.

A la suite de cet événement, l'association a organisé le 14 mai à Ivry, une journée de rencontre intitulée « De Dakar à Ivry un autre monde est possible », visant à faire une restitution du FSM et plus largement à débattre avec les associations et les citoyens ivryens autour des problèmes mondiaux.

A cette occasion, et tenant compte de l'actualité internationale de ce premier semestre 2011, le FSI a souhaité inviter six jeunes tunisiens, acteur du « printemps arabe », afin de leur donner l'occasion de témoigner de leur action pour la démocratie.

Le 14 mai, la délégation tunisienne a donc pu présenter au public présent à l'espace Robespierre un témoignage sur la révolution tunisienne et sur leur vision de l'avenir de leur pays. Ce bref séjour a été l'occasion de rencontrer de nombreuses associations ivryennes impliquées dans la vie locale.

La ville d'Ivry, messagère de la Paix, soucieuse de faire vivre la démocratie participative, tant sur le plan local que national et international, soutient la démarche engagée par l'association.

Je vous propose donc d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 100 euros à l'association Forum social ivryen en soutien à la venue de cette délégation tunisienne à Ivry.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

VIE ASSOCIATIVE

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Forum social ivryen

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que l'association pour le Forum Social Ivryen a invité une délégation tunisienne à venir témoigner de son action pour la démocratie et à débattre avec les citoyens de la ville lors d'une journée de rencontre organisée à Ivry,

considérant que l'association pour le Forum Social Ivryen a sollicité la Ville pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle dans ce cadre,

considérant que la Ville souhaite apporter son soutien à cette association en lui accordant une subvention de 2 100 €,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 4 voix contre)

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention de 2 100 euros à l'association Forum social ivryen.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2011

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 24 JUIN 2011